

Mémoire
de Guy Boivin
en date du 29 juin 2016
concernant la
Vision du patrimoine

Comme suggéré par madame Julie Lemieux, je présente ce mémoire afin de servir votre réflexion concernant le patrimoine de la ville de Québec, «un levier de développement et d'innovation». Premièrement, je voulais vous remercier de permettre aux citoyens de se prononcer sur cette réflexion. À cet effet, j'ai lu vos documents informatisés et je vous rédige ce mémoire en en suivant deux étapes: mon opinion et la réponse à vos questions.

Mon opinion

Il faut mieux encadrer la densification résidentielle, la culture, l'intégration architecturale et l'art.

La densification des quartiers bâtis doit se faire de façon modérée, voire douce. Celle des nouveaux quartiers peut être plus agressive. Les centres d'achats, les supermarchés peuvent très bien avoir des habitations en étages et leurs résidents ne demanderaient pas mieux que de n'avoir qu'à prendre l'ascenseur, de leur logement, pour se rendre flâner, voire magasiner dans leur immeuble. Il n'y aurait pas de plus agréable divertissement pour des personnes âgées qui s'ennuient en résidence: la sécurité et l'accès en toute saison à un centre de distraction qui ne pourrait qu'en tirer profit.

Je ne suis pas d'accord quand on propose que les noyaux locaux (un centre-ville et des centres périphériques) devraient être densifiés dans une logique d'intensification des gabarits des constructions. Si mon quartier est bien équilibré, pourquoi viendrais-je le déséquilibrer avec une densification faite au détriment de la qualité? J'encouragerais bien davantage un édifice isolé par rapport aux gabarits des autres à s'ajuster à l'ensemble. Par exemple, pourquoi ne pas construire sur les centres d'achats, sur les industries légères, qui occupent souvent une grande surface de plancher et dont les toits restent inexploités? Ils pourraient loger aux étages leurs propres employés? De toute façon, je préconise des centres-villes pour répartir les activités et la circulation sur l'ensemble du territoire. D'autant plus que Québec est aujourd'hui formée de tant de centres-villes consolidés, vu les anciennes villes fusionnées.

Une caractéristique de la qualité de vie est la protection et la mise en valeur de la forêt urbaine. La verdure est le poumon de la Terre et brise les microclimats de chaleur intense l'été. Un bon exemple de boisement serait de rédiger des règlements municipaux obligeant les grands espaces à être reboisés, du moins partiellement. Un stationnement à ciel ouvert peut très bien avoir des arbres à toutes les cinq cases sans restreindre les places automobiles, permettant de l'ombrage aux véhicules, dont la majorité des chauffeurs raffolent l'été, et obligeant les entreprises (centre d'achats, industries, etc.) à faire leur part pour améliorer le souffle de la planète. De plus, on peut encourager les plantes grimpantes (sur les poteaux d'électricité, entre autres) et les toits verts.

Les villes ont un devoir social d'établir des parcs réguliers, assurant que tous les citoyens puissent en atteindre un en quinze minutes de marche. Ces parcs sont les respirateurs des villes. Il faudrait répertorier ces parcs et s'assurer que de nouveaux soient établis s'il en manque.

Il faut limiter l'implantation et insertion disgracieuses des constructions contemporaines dans le bâti traditionnel et bien intégrer les maisons patrimoniales dans les nouveaux quartiers en développement (exemple, la préservation des maisons rurales dans le développement de l'ancien rang Saint-Claude).

Les villes doivent prendre soin de leur riche patrimoine, d'autant plus pour Québec. En effet, ce qui caractérise la capitale nationale et sa périphérie, c'est que les gens s'y sentent davantage en Europe, contrairement à Montréal et au reste de la province où règne une vision plus nord-américaine: on rase pour mettre du neuf, s'alignant sur l'avenir au détriment du passé. La région de Québec doit préserver sa caractéristique qui en fait une exclusivité attractive. La cohérence de ses quartiers, en préservant leur style architectural unique et leur culture propre, est garante d'un bien-être et d'un attrait certain pour les habitants et les étrangers, attirés par cet attrait. Donc plus question de permettre des démolitions sauvages comme celle de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul, ni de construction post-moderne dans des quartiers comme Montcalm ou le Vieux-Québec. Cela ne veut pas dire faire du faux victorien, ni du faux régime français, mais faire une construction qui s'intègre et s'harmonise au bâti existant. Un projet comme l'agrandissement actuel du Musée national des beaux-arts du Québec n'a pas sa raison d'être dans un quartier de type édouardien qu'il défigure. On dit que ce style verrier se devait d'être comme une perle au cœur du quartier, au contraire, cette architecture, agressive pour le secteur, donne plutôt l'image d'un bijou de pacotille sur un merveilleux tailleur Chanel. De plus, ces édifices importants et imposants peuvent se permettre financièrement un extraordinaire agencement à leur environnement. La masse d'une telle construction ne peut être que visible, dans un semblable quartier, et ne peut être qu'une pierre précieuse dans son décor. L'homogénéité à l'euro-péenne des zones doit être privilégiée pour garder le charme du secteur de Québec. Les bâtiments modernes doivent se dresser davantage dans les secteurs naissants et deviendront au fil du temps et à leur tour l'archétype d'une autre époque révolue. Aussi, Québec devrait inciter les architectes à chercher une architecture typiquement québécoise, originale plutôt que copier/coller, du déjà-vu, comme ces édifices états-uniens qui se retrouvent maintenant sur tous les grands axes. Les villes devraient avoir une vision à long terme du développement des secteurs, misant sur le patrimoine existant, la culture sectorielle, mais aussi l'innovation.

Il faut valoriser et préserver le patrimoine et le style des quartiers. Par contre, il ne faut pas faire de ces quartiers des Disneyland, vides après les heures d'activités, mais les garder vivants. Par exemple, s'assurer que le Vieux-Québec restauré soit utilisé par la population locale, avec ses commerces de proximité, ses logements refaits et accessibles. Que le quartier demeure habité.

Il faut que le Comité d'urbanisme s'assure que les quartiers restent cohérents. Par exemple, si un cinéaste désire filmer un film d'époque sur la Nouvelle-France, qu'il ne retrouve pas sur la rue Dalhousie une bâtisse qui jure avec tout le reste. S'il désire tourner un film postmoderniste qu'il ne retrouve pas, dans le nouveau secteur des ponts, un bâtiment victorien qui vient jurer avec le reste. Il faudrait que les villes répertorient le style des quartiers, les maisons et édifices patrimoniaux et qu'elles ajustent les constructions en fonction de cette apparence harmonieuse qui fait que la région de Québec a ce petit côté européen.

Les villes devraient protéger davantage leurs sites historiques, par exemple, les églises qui ont été les châteaux des Québécois, là où ils ont investi leurs économies pour en faire des temples artistiques, farcis des seules œuvres d'art auxquelles ils avaient accès.

L'avenir appartient aux visionnaires, il n'appartient qu'aux villes et à leurs aides à développer des aménagements qui garantissent le bien-être de ses citoyens. Que les villes ne se gênent pas pour utiliser les idées de nos universitaires, nos collégiens, etc. Qu'elles explorent de nouvelles avenues, la population n'est pas si réfractaire quand le projet est un plus pour sa qualité de vie.

Le schéma municipal préconise qu'un bâtiment principal doit être implanté à une distance minimale de 30 m de l'autoroute; que penser alors d'un projet comme le centre des congrès à Montréal; non, à Québec, c'est du standard, on ne bâtit pas par-dessus une autoroute!?! Les maisons ne doivent pas être alignées, les bâtiments de la rue du Parc ne sont-elles pas charmantes? Cessons cette forme de normes astreignantes qui empêche l'originalité.

Aucune zone à risque d'inondation ne devrait normalement être construite mais devrait davantage servir de lieux de loisirs. Aucun dédommagement ne devrait être alloué à celui qui s'y est mis les pieds. Les constructions sur ces lots devraient même être amovibles. Par contre, il faudrait aussi penser que des constructions dans ces zones pourraient fort bien s'avancer au-dessus des eaux, s'élever sur pilotis, être en porte-à-faux, et cela d'une façon fort esthétique, comme au-dessus du bassin Louise.

Il est intéressant que les villes minimisent les risques de glissements de terrain, mais elles doivent aussi penser à rendre esthétiques ces parements dans les fortes pentes. Par exemple, elles peuvent très bien verdir les filets métalliques qui retiennent les pierres, grâce à un épandage de terre et la plantation de lierre, de vignes ou autres. Ces fortes pentes pourraient fort bien, aussi, être utilisées pour de la construction, des aménagements divers. L'Italie n'est-elle pas un bon exemple de vécu en fortes pentes?

Les équipements spécialisés majeurs et les équipements importants des gouvernements et de leurs mandataires (centres Vidéo-tron, hôpitaux, écoles, édifices gouvernementaux, etc.) doivent s'intégrer. Ces équipements doivent respecter l'architecture du secteur et s'harmoniser avec lui. Ils doivent respecter la règle du 1 % d'art ci-après. Leurs stationnements doivent être souterrains ou obéir à la règle d'un arbre aux 5 cases. L'industrie, lourde comme légère, devrait être tenue aussi de participer à la qualité architecturale.

Les villes devraient continuer à mettre en valeur l'art public en obligeant les grandes entreprises et les services publics à consacrer au moins 1 % de leur budget de construction ou de rénovation pour une œuvre extérieure profitant à la collectivité. Ces œuvres devraient être préservées même lors de démolition ou de transformation comme un investissement collectif. Des visites culturelles pourraient être organisées pour faire découvrir, même aux résidents, ces trésors souvent ignorés. Il est indécent de penser qu'un organisme a englouti une somme faramineuse pour une création considérée, tout à coup, désuète. L'art est le témoin d'une époque, d'un courant, d'une vision de choses et, au prix qu'il coûte, il doit être préservé et mieux encadré.

J'encouragerais les villes de la région de Québec à mieux développer leur offre touristique d'autant plus que la région vibre au pouls de cette clientèle, mais la structure est tellement éclatée que même les citoyens s'y perdent. Ça prendrait une centralisation et une coordination de l'ensemble touristique et de loisirs. Qu'à s'adresser en un seul point de tombée permette à la personne de trouver une activité sportive, culturelle, familiale, un hébergement, un restaurant ... et déjà là les villes seraient attractives!

Pour répondre à vos questions

Section 1

1. Comment imaginez-vous la ville patrimoniale idéale?

Chaque secteur a un style qui lui est propre et que protège la Ville: le régime français est valorisé dans tel secteur, le victorien dans tel autre, le futuriste dans tel autre, etc.

2. Selon vous, quelles actions devons-nous privilégier pour atteindre cette ville idéale?

Circonscrire les secteurs et obliger résidents et entrepreneurs à respecter son style. Ordonner à la Commission d'urbanisme de se tenir à cette règle. À défaut, sévir: la Ville exproprie le propriétaire de l'ancienne église Saint-Vincent-de-Paul pour ne pas avoir respecté les règles ou l'oblige à rebâtir telle quelle la façade négligée.

3. Selon vous, quels projets ou quelles villes devraient nous inspirer?

La pharmacie Jean-Coutu, rue René-Lévesque Ouest, elle a très bien su s'intégrer à son environnement.

Section 2

Quelles devraient être les priorités de la Ville pour les 10 prochaines années en matière de patrimoine?

Faire des règles claires et tendre vers une certaine homogénéité des secteurs au fur et à mesure des rénovations et des reconstructions. Centraliser les informations touristiques et faire des partenariats avec les palestres d'écoles, les visites d'usines, les loisirs de quartiers, les théâtres, etc. Les sites sont souvent sous-utilisés, comme une piscine de cégep, et qu'est-ce qui empêche un touriste de se joindre, pour une fois, à une aérobie ou un cours de peinture? Les touristes pourraient savoir que le centre Lucien-Borne est gratuit et accessible, etc.

2. Face à l'essor des nouvelles technologies, peut-on imaginer de nouvelles façons de gérer et d'enrichir notre patrimoine?

Informatiser les règles, offrir un service-conseil normalisé qui fasse en sorte qu'un constructeur puisse savoir rapidement si son projet cadre avec les normes. Utiliser les nouvelles technologies pour un circuit touristique, par exemple.

3. Comment concilier les paysages culturels patrimoniaux et l'évolution d'une ville moderne?

Penser en terme de poches, les secteurs: ici, c'est ultra moderne, là, c'est bungalow 1967; de plus des thèmes pourraient être encouragés: la joaillerie à Limoilou; la haute couture, rue René-Lévesque; les beaux-arts, rue Cartier; la fourrure, dans Saint-Roch; les arts populaires, rue Christophe-Colomb; la marine, près du vieux port; etc.

4. a) De quelle façon la Ville peut-elle enrichir son patrimoine?

En le faisant connaître, puis en se montrant, à la fois conservatrice et à la fois révolutionnaire. Les architectes de Québec seraient châtrés selon certains dires. Ils ne doivent pas se contenter de faire du copier sur New York ou Amsterdam. Pour être bons, il faut outrepasser les règles actuelles. Prenez d'Estimauville, la vastitude des terrains vacants peut vous permettre une sorte de ville éclatée, difforme, tordue, un quartier d'avant-garde: non, on préfère faire des boîtes en verre comme toutes les villes états-uniennes en possèdent.

b) Comment faire en sorte que les constructions et les aménagements d'aujourd'hui deviennent le patrimoine de demain?

Sectorialiser. Les nouveaux développements ne doivent avoir aucune limite même s'ils voisinent un quartier plus traditionnel. La verdure servira à faire les transitions.

Section 3

5. a) La Ville de Québec fait-elle du bon travail?

Non. La Commission d'urbanisme ressemble à une ligue du vieux poêle qui fait la pluie et le beau temps en imposant ses vues, alors que la Ville doit la circonscrire et empêcher qu'une certaine intelligentsia en fasse à sa tête. La Ville doit se montrer leader et ouverte même à certaines excentricités lorsque le développement s'y prête. La Ville a la chance d'avoir sur son territoire des écoles d'architecture qui ne demandent qu'à être partenaires.

b) Comment peut-elle améliorer ses pratiques?

La Ville doit légiférer clairement, mettre des règles précises mais ne pas encarcaner avec des règles désuètes (être en ligne avec son voisin, ne pas avoir d'entrée d'auto devant sa maison). La Ville doit donner les lignes directrices, utiliser davantage les conseils de quartier mieux au fait des besoins et des problèmes de chacun des secteurs, zoner avec eux, faire confiance aux architectes, quitte à sévir drastiquement. La Ville a les pouvoirs qu'elle s'en serve. Elle peut saisir, exproprier, contraindre les propriétaires récalcitrants.

6. Comment la Ville peut-elle parfaire ses outils de planification et de contrôle en fonction des pouvoirs qui lui sont conférés par différentes lois, notamment la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme?

Faire des règles de base par des lignes directrices. Par exemple, la Ville peut saisir la propriété d'un propriétaire négligent, la rénover et la louer en logements sociaux (par exemple, la maison Price, sur Grande-Allée). Ça évite les ghettos d'HLM, ça éparpille les moins bien nantis. Ça oblige les propriétaires à voir à leurs propriétés et à obéir aux règles.

7. Quel devrait être le rôle de la Ville de Québec à l'égard:
a) du patrimoine religieux?

Le sauver, c'est notre réserve historique, notre mine d'or. Tout l'argent du peuple a passé là.

b) des paysages culturels patrimoniaux?

Organiser des circuits touristiques, centraliser l'information, promouvoir sa cohérence.

c) du patrimoine immatériel?

Protéger les vues imprenables, garantir des parcs et des lieux oxygénés.

Section 4

8. a) Quel devrait être le rôle de la Ville?

Légiférer, s'assurer du respect des règles, policer, publiciser ses politiques, s'ouvrir à l'originalité, centraliser.

b) Le rôle des organismes?

Obéir, militer, promouvoir les règles, collaborer.

c) Le rôle des institutions?

Être révolutionnaires. Ce sont souvent eux qui ont le plus de moyens pour payer des architectures de haut calibre. Par exemple, le complexe H pourrait se doter de toits à pignons rappelant les blockhaus pour s'harmoniser avec le manège militaire voisin.

d) Comment encourager la participation citoyenne, l'accessibilité au patrimoine, les initiatives et la concertation?

Faire des consultations régulières, utiliser davantage les conseils de quartier, créer des jeux participatifs (par exemple, avez-vous une idée pour mettre en valeur la caisse Notre-Dame-du-Chemin), concourir à l'embellissement du quartier, faire des circuits éducatifs architecturaux, etc.

Bonne réflexion!

Guy Boivin

Condo 110
1055 Belvédère
QUÉBEC (Québec)
G1S 3G4

418-643-4758, poste 2928